

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 décembre 2023

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	10
- qui ont pris part à la séance :	10
- votants	10

Date de convocation : 28/11/2023

Date d'affichage : 28/11/2023

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le cinq décembre deux mil vingt-trois à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
 COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent - VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

**OBJET : RESEAU COMMUNAL D'IRRIGATION PAR L'EAU DU RHONE
 TARIFS pour 2024**

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, DECIDE :

- **DE NE PAS AUGMENTER les tarifs pour 2024.**

	2023	2024
-		
• Droit de branchement au réseau	300,00 €	300,00 €
• Terme fixe annuel	55,00 €	55,00 €
• M3 eau irrigué	0,60 €	0,60 €

Le Conseil Municipal rappelle que tous les travaux de branchement sont à la charge du pétitionnaire et réglés directement à l'entreprise choisie par la commune.

La présente délibération annule et remplace celle du 03 novembre 2022.

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

